



Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas les frais du contrat d'assurance vie. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Période de détention recommandée : 3 années Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 3 années
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b> Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 308,48 €	8 282,32 €
	Rendement annuel moyen	-26,92%	-6,09%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 185,08 €	9 377,08 €
	Rendement annuel moyen	-8,15%	-2,12%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 196,35 €	10 635,38 €
	Rendement annuel moyen	1,96%	2,07%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 150,19 €	11 727,26 €
	Rendement annuel moyen	11,50%	5,45%

### QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA GAN VIE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance de Groupama Gan Vie, les contrats d'assurance, bons et contrats de capitalisation, sont couverts par le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP). La procédure d'indemnisation prévue par l'intervention du FGAP tient compte de l'ensemble des provisions représentatives des droits résultant des contrats d'assurance, des contrats et bons de capitalisation afférents à un même assuré, un même souscripteur de contrat, un même adhérent ou un même bénéficiaire de prestations.

L'indemnisation du FGAP vient en complément des sommes provenant de la réalisation des actifs par le liquidateur de la société défaillante.

Le FGAP reconstitue la provision attachée à chaque contrat, dans la limite d'un plafond d'un montant de provisions techniques de 70 000 € pour toutes les prestations relatives aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

La perte que vous pouvez subir en cas de défaillance de Groupama Gan Vie est équivalente aux sommes supérieures à 70 000 € sans limitation de montant, dont vous êtes créancier.

### QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT (HORS FRAIS CONTRAT) ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés à l'option d'investissement sous-jacente elle-même, pour des périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

#### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ; que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 €	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 3 années
Coûts totaux	127,69 €	407,66 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,28%	1,28%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,48% avant déduction des coûts et de 2,07% après cette déduction.

## Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Frais d'entrée	0,00%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
Frais de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,03%	L'incidence des coûts que nous vous prélevons chaque année pour gérer votre investissement.
Frais de transaction	0,11%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	0,01%	L'incidence des commissions liées aux résultats.

Le tableau ci-dessus indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée (soit 3 ans) ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

**Délai de renonciation** : il n'existe pas de délai de renonciation concernant l'investissement effectué sur ce support.

**Durée de détention recommandée** : 3 ans.

**Conséquences potentielles d'une sortie du capital avant le terme** : en l'absence de terme pour ce support, cette section est sans objet.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute demande d'information ou toute réclamation (désaccord, mécontentement) relative à la vente de ce produit, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur habituel ou au siège de votre Caisse régionale.

Si la réponse ne vous satisfait pas, votre réclamation peut être adressée au service « réclamations » de votre Caisse régionale. Toutes les coordonnées figurent dans les Mentions Légales du site [www.groupama.fr](http://www.groupama.fr).

Votre Caisse régionale s'engage à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables. La réponse définitive à votre réclamation vous sera apportée dans un délai de traitement de deux mois au plus. En cas de circonstances particulières nécessitant un délai plus long, vous en serez informé.

En dernier lieu, vous pouvez recourir à la Médiation de l'assurance dont les coordonnées sont les suivantes : TSA 50110, 75 441 Paris Cedex 09, ou par Internet sur le site suivant : [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org), disponibles également sur le site [www.groupama.fr](http://www.groupama.fr) ou auprès de votre Interlocuteur habituel. Si l'avis de la Médiation de l'assurance ne vous satisfait pas, vous pouvez éventuellement saisir la justice.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour plus d'information, veuillez consulter notre site internet <https://groupama-web-fonds.webfg.net/documents/pdf>.

